



AMICALE DES RETRAITÉS DE BRÉTIGNOLLES SUR MER

11, rue De Lattre de Tassigny - 85470 BRETIGNOLLES SUR MER

Tél fixe : 02 51 95 79 09 - Tél portable : 06 44 96 68 22

e-mail : amicaleretraitesbretignolles@gmail.com - site : amicale-retraites-bretignolles-sur-mer.fr

secrétariat ouvert le lundi après-midi de 14 h à 17 h

REGLEMENT « LA BOULE EN BOIS »

Préambule

Le jeu de la boule en bois remonte au Moyen-Age et est encore pratiqué dans de nombreuses associations de Vendée. Il est règlementé par une fédération sportive : La FFSB fédération Française du sport boules. Ce sport pratiqué au sein de l'amicale, nécessite donc une licence loisir et non de compétition, fournie par la fédération sport pour tous.

Deux terrains communaux sont mis à la disposition de l'amicale avec des créneaux horaires déclarés en mairie : les lundi, mercredi et jeudi de 14h00 à 17h00 tout au long de l'année. Ces deux terrains sont interdits à la pratique de la pétanque ou autre jeux.

La préparation des deux terrains est de la responsabilité des animateurs, ainsi que la fourniture des boules en bois de 900 g environ. L'accès sur les terrains avec des chaussures fermées est inéluctable.

Déroulé du jeu :

A partir de 14 h 00, 16 joueurs au maximum s'engageant jusqu'à la fin des parties, sont répartis en équipe par tirage au sort. Une priorité est donnée aux joueurs réguliers mais ne constitue pas une obligation. Un report sur les jours suivants est cependant possible.

La présence d'animatrices ou d'animateurs formés et validés est obligatoire sur chaque jeu. Ils ou elles garantissent la sécurité comme arbitre, désignant un joueur marqueur des points, dans le respect des règles, de convivialité et de courtoisie.

Tout joueur ne respectant pas les règles édictées, pourra éventuellement être évincé du jeu par un animateur.

Pour éviter toute contestation, un métreur est à disposition de l'un des animateurs sur chaque terrain.

Local à disposition :

La mairie propose pour l'activité boule en bois un local, fermé à clé, entretenu par ses utilisateurs et joueurs dans lequel se trouve

- Des caisses pour le rangement des boules en bois
- Une trousse de secours
- Un souffleur
- Différents appareils de confort (frigo, cafetière etc...)

Des toilettes sont à disposition dans la maison des jardins.

Nota : la présence d'une personne n'appartenant pas à l'amicale est assujetti obligatoirement d'une demande auprès d'un animateur qui est en droit d'accepter ou de refuser cette sollicitation.